



Bruxelles, le 14/01/2015

A l'attention des membres de l'Assemblée générale du Belgian Disability Forum asbl

Nos références : 2015-01-07-BDF-AG-Convocation
Votre correspondant : Olivier Magritte
Annexes : Formulaire de procuration et bulletin d'inscription

Objet : ordre du jour de l'AG ordinaire du 26 février 2015 à Bruxelles

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'**Assemblée générale du BDF**.
Celle-ci se tiendra le **26 février 2015**, de **12h30 à 15h45**.

Lieu de réunion

Le lieu de réunion sera le suivant :

**Centre Administratif Botanique - Finance Tower - Boulevard du
Jardin Botanique 50, 1000 Bruxelles. Salle 1, étage -1**

Merci de vous présenter au comptoir d'accueil situé à gauche après les portes rotatives de l'entrée de la Tour. Signalez aux collaborateurs de l'accueil que vous venez pour l'AG du BDF. Ils vous remettront un badge d'accès et vous indiqueront comment rejoindre la salle de réunion. Lorsque vous quitterez le bâtiment, merci d'introduire le badge électronique dans la fente prévue à cet effet sur la « speed-gate » située le plus à droite. Le badge sera « avalé » et le portillon s'ouvrira.

Organisation pratique

Afin de faciliter l'organisation de la réunion, pouvons-nous vous inviter à confirmer votre présence avant le 20 février 2015 et à nous retourner le document de participation joint à la présente.



Bruxelles, le 14/01/2015

Procuration

Une procuration vous est fournie en pièce attachée. Dans l'hypothèse où aucun mandataire de votre organisation ne pourrait participer à l'Assemblée Générale ordinaire, merci de bien vouloir nous la renvoyer dûment complétée. Compte tenu des quotas de présence et de vote exigés par la loi, nous insistons sur la nécessité de donner votre procuration à une autre organisation membre de l'Assemblée Générale du BDF.

Etant entendu que chaque organisation membre ne peut être détentrice que d'une seule procuration, pouvez-vous vérifier auprès de l'organisation à laquelle vous donnez procuration si elle pourra vous représenter valablement ? Si cette procédure ne pouvait être respectée, nous serions contraints de convoquer une nouvelle AG extraordinaire à une date ultérieure.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 février 2015 :

A. Partie statutaire (12h30 – 13h30) :

1. Approbation du PV de l'AG du 11/02/2014
2. Membres : affiliations et désaffiliations 2015
3. Présentation du Rapport d'activité 2014
4. Approbation du Rapport d'activité 2014
5. Présentation des comptes 2014
6. Présentation du rapport du commissaire aux comptes 2014
7. Approbation des comptes 2014
8. Décharge du Commissaire aux comptes
9. Décharge des Administrateurs
10. Présentation du plan d'action 2015
11. Présentation des prévisions budgétaires 2015
12. Approbation du plan d'action 2015
13. Approbation des prévisions budgétaires 2015

B. Partie informative (13h30 – 15h45) :

14. UNCRPD : Rapport alternatif de l'European Disability Forum (EDF) :
Table ronde avec les députés européens. Introduction par Catherine Naughton, directrice de l'EDF
15. Divers



Bruxelles, le 14/01/2015

Points « divers »

Les points « divers » doivent être communiqués au secrétariat au plus tard le 20/02/2015.

Traduction en langue des signes

Pour rappel, le BDF prend en charge les frais de traduction en langue des signes. Merci aux personnes intéressées de réserver un(e) traducteur(trice). Le Secrétariat peut effectuer la réservation si elles le demandent. Dans le cas où la personne intéressée ne pourrait être présente le jour dit, le BDF souhaite être averti au plus tôt, afin de pouvoir décommander le service. Si ce n'est pas le cas, le BDF se réserve le droit de facturer le service à l'intéressé.

Dans l'attente de vous rencontrer le 26 février 2015, recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du BDF
La Secrétaire Générale

Gisèle MARLIERE

Au nom du BDF
Le Président :

Pierre GYSELINCK